

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002311**

**OBJET :**

**Contrat de Cession Tripartite  
avec la Direction de la Lecture  
Publique Départementale  
relatif à l'animation d'un  
spectacle « Le Vin Bourru » :  
Intervention de  
l'Association « Itinéraire Bis »  
à la Médiathèque « Yvette-  
Guillot » de Cazouls d'Hérault  
proposée dans le cadre du  
programme « Voyelles  
Animations 2022 »**

Réf. MP/FD (Lecture Publique / Réseau  
des Médiathèques de la CAHM)  
Rubrique dématérialisée : 1.7.6. « Actes  
divers de commande publique »  
Pièce annexe : contrat de cession

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'agglomération approuve le projet de spectacle intitulé « Le Vin Bourru » ;

**CONSIDÉRANT** que la Médiathèque « Yvette-Guillot » - 3 place de la Fontaine à Cazouls d'Hérault fait partie du Réseau des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** La Direction de la Lecture Publique Départementale propose conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de la programmation « Voyelle animations » pour le premier semestre 2022, un spectacle intitulé « Le Vin Bourru » initié par la Compagnie Théâtrale « Itinéraire Bis » représentée par Madame Fabienne SUWALA en qualité de Trésorière, domiciliée 1 rue des Martyrs à Minerve (34210) accueillie à la Médiathèque « Yvette Guillot » de Cazouls d'Hérault le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 18h30.
- **Article 2 :** Le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'élève à 200 € TTC (deux-cent euros).
- **Article 3 :** De prélever les dépenses inhérentes à cette prestation décrite dans le contrat de prestation, sur le Budget des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 23 juin 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220623-C00231110-AR